



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## SUSPENSION DES TAXES AIRBUS : UNE PREMIERE ETAPE QUE SALUE LA FEVS

**Paris, le 5 mars 2021 – La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux de France (FEVS) se félicite de l'annonce faite par les Etats-Unis et l'Union européenne d'une suspension de 4 mois sur les taxes « Airbus » qui va apporter un réel soulagement aux exportateurs français de vins et spiritueux.**

Les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé aujourd'hui une suspension réciproque de quatre mois des droits de douane additionnels mis en place dans le cadre du contentieux sur l'aéronautique. Une décision qualifiée par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, de symbole d'un « *nouveau départ* ».

Depuis plusieurs mois, la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) insistait sur l'urgence de s'engager sur la voie de la négociation avec les États-Unis en instaurant une suspension bilatérale des sanctions. Aujourd'hui, le président de la FEVS, César Giron, se félicite de cette annonce, qui va apporter un soulagement particulièrement bienvenu aux exportateurs qui, depuis 18 mois, subissent ces taxes injustes issues d'un conflit qui leur est étranger.

*« Nous remercions les négociateurs de ce premier résultat encourageant » a déclaré César Giron. « Toutefois, ce n'est que le début du chemin : il faut désormais transformer l'essai en mettant à profit ces quatre mois pour trouver une solution définitive à cet interminable conflit sur l'aéronautique et ainsi, sécuriser nos entreprises sur le marché américain ».*

*« En outre, cette annonce très positive ne doit pas faire oublier les dommages endurés par nos entreprises dans un environnement économique particulièrement dégradé : il appartient à l'État de les soutenir maintenant pour leur permettre de rebondir rapidement et de regagner les parts de marché aux États-Unis qu'elles avaient perdues ».*

---

### Contact presse

**Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – [fevs@vae-solis.com](mailto:fevs@vae-solis.com)**

---

### À propos de la FEVS

La Fédération des Exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) réunit environ 550 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux.

En 2020, ces exportations ont atteint 12,1 milliards d'euros pour un excédent commercial de 11 milliards d'euros. Les Etats-Unis sont le premier marché des vins et spiritueux français, avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros en 2020.